

1ère demande	
Renouvellement	

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

ETALAGE Article 24 du règlement d'occupation du domaine public

RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement	
Adresse précise	
N° Téléphone	
Propriétaire de l'établissement Nom et Prénom	
Ou	
Nom de la société Adresse du domicile N° Téléphone	
Gérant ou exploitant NOM et Prénom Adresse N° Téléphone Email	
Propriétaires des murs NOM et Prénom NOM de la SOCIETE (s'il y a lieu) Adresse du domicile	
Personne chargée d'acquitter la redevance (si différente du gérant) Qualité NOM – Prénom Adresse	



DEMANDE D'ETALAGE

Propriétaire ou de sollicite l'autorisa	gné, Madame, Monsieur
_	alage :
Longueur de la fa	çade de l'établissementm.
Votre dossier con	PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR Article 3 du règlement d'occupation du domaine public — Arrêté n°298/2019 nplet doit comporter 2 volets :
Un volet administ	ratif composé des pièces suivantes :
☐ Ce formu	laire daté et signé
•	uvez le retrouver sur le site internet de la Ville : http://www.cergy.fr à la rubrique Urbanisme , tion commerces / Occupation du domaine public),
☐ Certificat	d'inscription au registre du commerce/ registre des métiers,
☐ Copie du	Bail ou titre de propriété,
☐ Attestation	on d'assurance de responsabilité civile sur l'espace occupé,
Un volet techniqu	ue composé des pièces suivantes :
☐ Notice de	escriptive de l'installation (modèles, matériaux et couleurs des mobiliers).
☐ Un plan c	ôté mentionnant :
o L	es dimensions du dispositif d'étalage et les distances par rapport au commerce exploité
	e distances par rapport aux occupations voisines existantes : mobilier urbain (potelets, banc) arbres, autres étalages, terrasses ()
o L	es distances par rapport au trottoir (le nom des rues doit être mentionné)
□ Un plan e	en coupe mentionnant les dimensions du dispositifs d'étalage : Hauteur, Largeur, Profondeur
□ Des pho l'étalage	tographies couleur du commerce du bâtiment, de son environnement et des abords de :
	photographies <u>en couleur</u> doivent faire apparaitre l'intégralité des dispositifs d'étalage, de la de ou des façades avec le(s) trottoir(s), le mobilier urbain, les arbres ou plantations éventuels.



AVERTISSEMENT

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite;
- Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce ;
- Elles ne sont ni transmissibles, ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'un contrat privé ;
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fermeture de l'établissement
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit à l'occasion de l'installation d'un étalage.

Fait à	, le
Le propriéta	ire du fonds de commerce
Signature	

Toute demande incomplète ou inexacte où toute demande formulée par une autre personne que le propriétaire du fonds de commerce ne sera pas prise en compte.

Cette demande est à adresser à :

Hôtel de Ville
SERVICE URBANISME REGLEMENTAIRE
Monsieur QUIROZ KLENNER Stanislas – 01.34.33.45.27
rodp@cergy.fr
3 place Olympe de Gouge – BP48000 – 95801 CERGY CEDEX